

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 12/03/2025

ID : 078-217801182-20250310-27_2025-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°27 / 2025

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION KRAV MAGA TEAM RG**

Nature de l'acte : 3.6

Domaine et patrimoine

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'association KRAV MAGA TEAM RG, sise 1 rue de la Plaine des Sports 78200 BUCHELAY, souhaite bénéficier des installations, notamment le dojo et la salle de danse, à l'occasion de sa manifestation du dimanche 02 février 2025, de 13h à 19h30,

CONSIDERANT que le Bureau Municipal a donné un avis favorable quant à la mise à disposition de ces équipements pour l'association,

CONSIDERANT alors la nécessité d'établir une convention de mise à disposition avec l'Association KRAV MAGA TEAM RG, représentée par son Président Jean-Pascal YVELIN, en vue de permettre la mise à disposition des infrastructures du complexe sportif,

CONSIDERANT que cette convention de mise à disposition entre la Commune de Buchelay et l'Association KRAV MAGA TEAM RG doit déterminer les engagements des deux parties,

DÉCIDONS

ARTICLE 1er : D'APPROUVER la convention de mise à disposition entre l'Association KRAV MAGA TEAM RG, sise 1 rue de la Plaine des Sports 78200 BUCHELAY et la commune de Buchelay,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 10 mars 2025,

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Signé électroniquement par : Le maire

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Le maire et président du CCAS

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire